



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
*Pas-de-Calais*

ARRONDISSEMENT  
*Saint-Omer*

CANTON  
*Fruges*

## COMMUNE DE THEROUANNE

### Procès-verbal Conseil Municipal du 2 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 septembre à 19 heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thérouanne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHEVALIER Alain, Maire, en suite de convocation en date du 26 août dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de  
- M. José GOZET, absent qui a donné procuration à Mme Cathy BECQUART  
- Mme Jeanne-Marie BUIRE, absente excusée  
- Mme Céline LEGER, absente

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard LEGER

Le compte rendu de la séance du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal passe à l'étude des questions mises à l'ordre du jour :

- I) Délibérations
- 1) Aménagement de la future médiathèque – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle qu'une médiathèque constitue un équipement important au sein d'une commune. Cet équipement se doit d'être accueillant, accessible, avec une offre diversifiée.  
La médiathèque actuelle nécessite d'importants travaux et ne permet pas une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil municipal souhaite donc développer un projet de médiathèque sur le site de l'ancienne école Franck Dusautoir, avec un aménagement et une mise en accessibilité de 2 classes existantes, le bâtiment étant de plein pied et déjà équipé d'une rampe d'accès.

Le projet a été présenté et validé par la direction de la lecture publique du Département.

Le coût des travaux est estimé à 19 769,10 € HT

Afin de financer ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département au titre du Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA).

Le Plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources prévisionnelles	Montant HT	Taux
Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité	19 769,10 €	Subvention Département FARDA	3 953,82 €	20 %
		<i>Sous-total</i>	<i>3 953,82 €</i>	<i>20 %</i>
		Fonds propres	15 815,28 €	80 %
		<i>Sous-Total</i>	<i>15 815,28 €</i>	<i>80 %</i>
<b>TOTAL</b>	<b>19 769,10 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 769,10 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la future médiathèque.
- Autorise le Maire à réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 19 769,10 € HT.
- Approuve le plan de financement présenté.
- Autorise le Maire à réaliser une demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA).
- Autorise le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir éventuellement engager les travaux avant l'obtention de l'arrêté de subvention dès que le dossier sera réputé complet.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux.

2) Schéma de développement de la lecture publique : Convention de partenariat entre le Département et la Commune pour l'accès des bibliothèques de proximité au service de la Médiathèque Départementale

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'une bibliothèque de proximité et bénéficie des services de la Médiathèque Départementale.

Monsieur le Maire expose ensuite au Conseil municipal le nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique qui a été adopté par délibération du Conseil Départemental le 24 juin 2024. Ce schéma renforce l'action départementale en matière de lecture publique au service d'une amélioration continue de la qualité de service public.

Les valeurs portées par le Département se tournent autour de 3 orientations : Poursuivre la mise en réseau des bibliothèques, développer les compétences, promouvoir l'inclusion.

Monsieur le Maire indique également les différents engagements de la Commune et du Département stipulés dans la convention de partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire :

- A signer la convention de partenariat entre le département du Pas-de-Calais et la Commune pour l'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais
- A prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

II) Informations et questions diverses

Questions diverses :

## 1) Utilisation de la salle des fêtes par les associations

Plusieurs associations de la commune utilisent la salle des fêtes pour leurs activités.

Les associations concernées seront conviées prochainement à une réunion en Mairie afin d'harmoniser les utilisations les week-ends et permettre ainsi plus de locations aux particuliers (mariage, fête de famille, ...)

## 2) Travaux prévus et à prévoir

- Chapelle de Nielles (réfection des murs) : 9 785,00 €
- Trottoirs de la Chaussée Brunehaut : 90 462,20 € HT / 108 554,64 € TTC
- Réfection du chemin de la vieille ville : une demande de devis sera faite
- Pose des filets au stade de football : pose de poteaux à prévoir

## 3) Vente des locaux scolaires

Dès que le permis de construire pour le centre de contrôle technique sera accordé, les démarches pour la vente des anciens locaux de l'école pourront démarrer.

## 4) Banquet des aînés

Les propositions de menus du traiteur sont présentées aux élus. Le choix sera débattu lors de la réunion de CCAS du 9 Septembre. Le gâteau sera préparé par la Boulangerie St Georges et le pain sera commandé à la Boulangerie Lecat.

280 personnes seront invitées.

## Informations diverses :

- Rentrée des classes au RPC : 210 élèves sont inscrits à la rentrée. Une nouvelle directrice a été nommée Mme ALBA. Monsieur le Maire présente la note de rentrée qui a été distribuée à chaque élève le jour de la rentrée.
- Maison des services : afin d'améliorer la lisibilité et le confort des usagers de la Maison de la Morinie, la CAPSO a procédé à un nouvel aménagement intérieur et une nouvelle organisation de l'affichage.
- Monsieur le Maire et Mme BECQUART, conseillère municipale, ont reçu une déléguee territoriale de la Poste afin d'échanger sur le devenir de la Poste. Les élus ont bien insisté sur la nécessité de conserver le bureau de Poste pour la commune de Thérouanne et les communes environnantes.
- Flandres Opale Habitat va procéder à d'importants travaux dans les logements de la résidence les Morins (menuiseries, isolations, ...). Un rendez-vous est prévu en Mairie le lundi 8 septembre avec un représentant de Flandre Opale Habitat pour une présentation des travaux.
- La commission de Sécurité pour la salle des fêtes aura lieu le mardi 9 septembre. Quelques travaux sont à effectuer.
- La station de mobilité sera bientôt opérationnelle. Une inauguration sera organisée par la CAPSO avec information du public.

- La benne « relais » est toujours pleine et de nombreux dépôts sont faits à côté. L'installation d'une deuxième benne sera demandée et l'installation de celle-ci pourrait être prévue sur la place à côté de la benne à verre et la benne à cartons.
- Vendredi à l'occasion de l'anniversaire de la libération du Pas-de-Calais, un cortège de voiture passera à Thérouanne Place de l'Eglise entre 11h30 et 13h30.

Questions et travaux à prévoir :

- Travaux à prévoir par la CAPSO : Nettoyage du fossé sous le Pont de la Folie  
Rebouchage des nids de poule sur la voirie
- Interdire le stationnement :
  - \* au 12 rue de Nielles (plaques qui claquent sur le trottoir) à cause du stationnement
  - \* face à l'ancienne Mairie

La séance est levée à 20h50

Le secrétaire de séance,

Bernard LEGER



Le Maire,

Alain CHEVALIER


